

2022 DASCO 76 - Subventions d'investissement (183 247 euros) à 16 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget participatif des collèges est un dispositif initié en 2016 dont l'objectif est de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote. Ainsi, un catalogue de propositions de 15 projets répartis en 5 thématiques a été adressé à l'ensemble des collèges parisiens fin 2021.

Sur la base de ce catalogue, les élèves ont choisi collectivement un projet pour leur établissement.

La présente délibération est destinée à mettre en œuvre les conditions de réalisation des projets choisis en accordant des subventions aux 16 collèges qui ont d'ores et déjà produit un dossier complet.

Les collèges concernés sont :

- Au titre de la thématique « Agir pour le climat »,
 - o Le collège Colette Besson, projet « Jardin potager » pour un montant de 7.963 euros

- Au titre de la thématique « Ouverture des collèges aux quartiers »,
 - o Le collège Auguste Rodin, projet « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société » pour un montant de 14.981 euros
 - o Le collège Beaumarchais, projet « Une fresque pour mon collège » pour un montant de 5.000 euros
 - o Le collège Georges Braque, projet « Une fresque pour mon collège » pour un montant de 4.810 euros
 - o Le collège Marie Curie, projet « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société » pour un montant de 14.940 euros
 - o Le collège Montaigne, projet « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société » pour un montant de 14.708 euros

- Au titre de la thématique « Vivre ensemble »,
 - o Le collège Andre Citroen, projet « Espace détente » pour un montant de 10.116 euros
 - o Le collège Hector Berlioz, projet « Espace détente » pour un montant de 10.083 euros

- o Le collège Jacques Decour, projet « Espace détente » pour un montant de 8.992 euros
- o Le collège Pierre Mendès-France, projet « Espace détente » pour un montant de 10.028 euros
- o Le collège Rognoni, projet « Espace détente » pour un montant de 9.599 euros
- o Le collège Roland Dorgeles, projet « Espace détente » pour un montant de 10.045 euros

- Au titre de la thématique « Collège numérique »,
 - o Le collège Paul Verlaine, projet « Classe mobile » pour un montant de 20.382 euros
 - o Le collège Pierre de Ronsard, projet « Classe mobile » pour un montant de 19.991 euros

- Au titre de la thématique « Vers les jeux olympiques et paralympiques »,
 - o Le collège Lavoisier, projet « Teqball » pour un montant de 9.609 euros
 - o Le collège Paul Gauguin, projet « Jeux sportifs » pour un montant de 12.000 euros

La mise en œuvre de ces projets nécessite le versement d'une subvention d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais. Les établissements rendront compte de l'utilisation du budget alloué en fournissant une copie des factures à l'issue de la réalisation des projets.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces collèges une subvention d'équipement pour un montant total de 183 247 € au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris